

La fabrication des humains

Françoise Collin

Citer ce document / Cite this document :

Collin Françoise. La fabrication des humains. In: Les Cahiers du GRIF, n°36, 1987. De la parenté à l'eugénisme. pp. 123-132.

doi : 10.3406/grif.1987.1746

http://www.persee.fr/doc/grif_0770-6081_1987_num_36_1_1746

Document généré le 14/10/2015

La fabrication des humains

Françoise Collin

« Les bébés-éprouvette », « les mères porteuses » : ce sont ces formules qui ont fait et continuent de faire choc, sans que la complexité de ce qu'elles recouvrent soit toujours perçue. Elles répandent dans le grand public l'idée d'un pouvoir quasi magique de la science, mais aussi du caractère exceptionnel de ses applications à des cas de stérilité. Après tout, la vie continue, et les bonnes vieilles « techniques » de reproduction continuent à faire recette.

La nouveauté des « nouvelles techniques de reproduction » ce n'est pas seulement qu'elles séparent sexualité et reproduction, ni qu'elles divisent et répartissent les différents éléments et les différents moments de la reproduction, mais aussi et surtout qu'elles peuvent isoler, hors de toute personne, le moment de la fécondation et celui des premiers stades de l'embryon de telle sorte qu'il s'agit d'une opération technique de laboratoire ayant pour objet un matériau vivant parmi d'autres, susceptible de manipulations et de transformations. La fécondation in vitro, dissimulée sous les pratiques de fécondation assistée, est le point focal qui transforme l'imaginaire de la reproduction. La reproduction devient production du vivant, avec tout ce que la production comporte d'instrumentalisation. Nous avons ou faisons des enfants : nous produisons des gènes et des cellules, de qualité évaluable.

L'eugénisme s'inscrit dans cette transformation de la reproduction en production. Certes, comme le montre l'article de Nadine Fresco, l'eugénisme n'est pas récent. Toutes les cultures en comportent des traces, soit en favorisant la fécondité de certains et en freinant celle des autres, soit en détruisant par des moyens directs ou indirects certains nouveaux-nés, soit encore – comme ce fut le cas du nazisme et des divers génocides – en supprimant massivement les représentants de races considérées comme inférieures ou adverses. (Les choix d'alliance pratiqués traditionnellement par les familles n'avaient d'ailleurs pas que des motivations économiques ou sociales.) Mais que l'eugénisme ne soit pas récent ne permet pas d'en sous-estimer les formes contemporaines. Il convient plutôt d'analyser la spécificité de celles-ci

telles qu'elles sont déjà pratiquées, praticables ou le seront à brève échéance, de manière à ouvrir un débat public permettant de déterminer ce que nous voulons ou ne voulons pas faire des ressources scientifiques disponibles.

Le diagnostic prénatal

La maîtrise de la reproduction se fonde sur la précocité de l'information. L'échographie et l'amniocentèse qui étaient ignorées de la génération précédente sont entrées dans la pratique courante du contrôle prénatal. La capacité de plus en plus fine de la détermination tant du sexe de l'embryon que de ses caractéristiques permet dès à présent soit de procéder à son élimination (avortement), soit d'intervenir pour en modifier certaines composantes. Certes ces interventions concernent aujourd'hui essentiellement des embryons atteints de maladies graves, compromettant la survie ou la vie de l'enfant potentiel, mais rien ne fixe les frontières de ce qu'on peut appeler anomalie ou insuffisance. La limite entre thérapie et eugénisme n'est pas claire et il ne suffit pas de se retrancher derrière la première pour éviter le second. C'est pourquoi nous ne pouvons être totalement convaincues par des propos comme ceux du professeur Cyrus Levinthal lorsqu'il affirme : « Quand nous traitons un désordre génétique, il n'y a pas de raisons particulières d'être concernés autrement que lorsque nous traitons d'autres désordres »¹.

Si la science et la technique contemporaines permettent de détecter et de soigner au stade embryonnaire une maladie qui affecterait gravement l'enfant et l'adulte à venir, ou si elles permettent de ne pas le mettre au monde, comment, en effet, ne pas souhaiter en avoir connaissance ou pouvoir y recourir ? Si elles nous éclairent sur les risques qui sont nôtres, en raison de notre patrimoine héréditaire, de transmettre de telles maladies, comment nous y soustraire – même si le stockage de cette information pose problème ? Tout semble recevable jusque là, mais cette recevabilité est le premier pas de l'eugénisme qui devient dès lors difficile à récuser globalement. Nous ne devons plus faire un enfant mais un bon enfant, un enfant « normal ».

« Un enfant si je veux, quand je veux, comme je veux, avec qui je veux », est une formule qui déjà fait frémir quand elle est prononcée – comme ce fut le cas dans une récente émission de télévision – par une jeune femme atteinte du sida, même et surtout si elle est assortie d'une profession de foi aveugle dans la bonté de la nature et de la providence. Car si la foi renverse

les montagnes, elle n'empêche pas le calvaire d'un enfant voué prématurément à la mort. Et que des enfants ou des adultes handicapés profonds témoignent de leur satisfaction de vivre n'est pas une réponse à la question qui se pose aux parents potentiels avant leur naissance ou davantage encore avant leur conception. On ne peut que souhaiter donner à une vie ses meilleures chances quand on sait combien elle est de toutes manières difficile à réussir.

Mais les cas ainsi évoqués sont des cas-limite, qui dissimulent la complexité du problème. Car en dehors d'eux – déjà discutés – comment définir l'anomalie ? Que considérer comme norme ? Et qui la définira ? Les pouvoirs scientifiques et politiques au risque de détruire la liberté individuelle ? Ou les individus, au risque de développer à l'abri de ce nouveau droit à l'enfant, une demande d'enfant à la carte quant à l'intelligence, à la morphologie, ou – ce qui se fait déjà – au sexe ? Le thérapeutique et l'eugénisme deviennent parfois indiscernables quand sont pris en considération des critères d'adaptation au milieu.

La fabrication des individus et la fabrication de l'espèce

Mais ces questions peuvent être posées avant la formation même de l'embryon, dans le choix de l'ovule et du spermatozoïde destinés à se rencontrer. Déjà on procède à l'étiquetage des spermés dans les banques où les déposent les donneurs. Et le bruit causé par la constitution d'une banque qui, aux Etats-Unis, ne fournit que des spermés de prix Nobel est symptomatique d'une pratique ailleurs encore artisanale, (sans enquête préalable, je peux supposer que les spermés fournis en France aux demandeuses blanches ne sont pas africains).

Certes rien n'empêchait déjà avant, si on voulait une race de grands guerriers blonds et de surcroît aryens, de contraindre les grands hommes blonds à copuler avec de grandes femmes blondes – ce qui fut fait – Mais la mesure est infiniment plus aisée quand il ne s'agit plus de contraindre la sexualité mais de se livrer à un simple procédé technique en dehors des personnes, l'apport de la mère porteuse étant, comme on le sait, indifférent. A travers l'opération d'aide humanitaire aux couples stériles, les laboratoires sont désormais largement alimentés en ovules, en spermatozoïdes et en embryons surnuméraires frais ou congelés.

Ainsi, sans devoir intervenir sur des personnes, ce qui a été et reste ressenti comme criminel, la science peut-elle disposer d'un matériau expérimental anonyme. Elle peut y appliquer des procédés qui ont fait leurs preuves dans

le monde animal et végétal depuis longtemps. Le transfert, même minoritaire, de la reproduction humaine au laboratoire permet de retrouver la primauté du vivant sur la distinction qualitative maintenue jusqu'ici entre animalité et humanité. Ainsi est ébranlée l'assurance confuse mais ontologique de l'originalité radicale de l'humain. Et les discussions casuistiques sur le moment où la vie devient vie humaine n'y changent rien, chacun y allant de son argumentation, dictée par ses intérêts ou ses convictions. On comprend donc que l'Eglise catholique, du haut de la théologie, mène le combat le plus absolu contre la manipulation et la destruction des embryons, combat qui fait écho à celui qu'elle a mené au XVI^e siècle contre la dissection des cadavres, et cela même si elle n'a jamais accordé aux embryons la sépulture chrétienne par laquelle elle reconnaît l'existence de l'individu humain. Combat perdant, déjà perdu dans les faits, qui a l'avantage d'ouvrir un questionnement, mais le désavantage de le bloquer aussitôt en deux camps adverses.

Il n'est donc nullement inapproprié de prendre en considération, dans une réflexion sur l'eugénisme contemporain, les pratiques qui affectent déjà le monde végétal et animal, dans un souci de rendement, même si elles ne sont pas toutes transposables d'une espèce à l'autre². Si on a pu, par l'insémination artificielle, la sélection génétique, voire le clonage, produire des espèces sur mesure, si on s'avance vers la production d'animaux transgéniques, on ne voit pas comment l'humain demeurerait miraculeusement exempté de ces projets.

S'il convient de distinguer science et science-fiction, comme le rappellent constamment les scientifiques, il ne faut pas pour autant reléguer dans la science-fiction ce qui pourrait être la science de demain. Le scientifique, au niveau de sa recherche, pratique rarement l'auto-censure. Le contrôle doit venir d'ailleurs.

La pratique eugénique comporte deux étapes en principe distinctes : celle qui modifie les individus, et celle qui affecte leurs caractères transmissibles, c'est-à-dire l'espèce elle-même. Mais cette distinction demeure-t-elle opératoire quand par de simples processus de sélection et de croisement, on infléchit les espèces ?

Sans doute la reproduction humaine, à la différence de celle des animaux domestiques, demeure-t-elle encore très majoritairement laissée à l'initiative des individus, et donc au hasard. Mais la reproduction *in vitro* est déjà devenue sa référence obligée : tout ce qui s'y développe en informations et en manipulations marque les esprits et infléchit peu à peu les comportements. Dans le monde humain, le changement ne passe pas nécessairement

par la contrainte directe : les individus en viennent à s'auto-réguler par la pression ambiante du social. On ne résiste pas longtemps à un savoir et à des pratiques disponibles. On peut exceptionnellement décider de ne pas savoir mais on ne peut feindre de ne pas savoir.

Au niveau des individus, le désir d'enfant est rarement neutre : il s'accompagne toujours plus ou moins de la représentation d'un certain enfant. Au niveau des Etats et des collectivités, la représentation n'est plus tributaire des désirs, mais des besoins (réels ou fabriqués) que traduisent déjà les pressions d'inspiration démographique exercées sur les individus. Au moment où les moyens scientifiques et techniques sont donnés de répondre à ces désirs ou à ces besoins, c'est bien le champ eugénique qui s'étend. Et les « meilleures chances » données à un enfant pourraient bien comporter un jour l'adaptation à des conditions climatologiques, épidémiologiques, sociales, raciales ou économiques. Ce n'est pas en niant ce qui est déjà réalité, ou en l'enveloppant d'une réprobation morale globale, pas plus qu'en cédant passivement à l'accoutumance, qu'on pourra faire face valablement à l'extension de ce champ.

Le nouveau paysage de l'eugénisme ne dépend pas exclusivement des dernières découvertes de la génétique. Mais celles-ci y réactivent des applications de la génétique classique, jusqu'ici rendues difficiles, par l'objectivation de la fécondation.

Comités d'éthique et débat public

Sans doute l'humanité n'est-elle pas toujours allée jusqu'au bout des possibilités que la science lui offrait. Mais il est néanmoins dangereux de se fier à la seule bonté de la nature humaine. Les hommes résistent difficilement à leurs pouvoirs. La sagesse supposée des nations n'a pas empêché l'utilisation du nucléaire à des fins destructrices, ni les guerres bactériologiques. La question n'est pas de savoir qui du savant ou du politique endosse la responsabilité de ces catastrophes mais d'élargir le plus possible la responsabilité à la collectivité humaine tout entière car elle est tout entière concernée.

Un principe peut certes être défendu : celui de la décision individuelle dans ces matières, contre la contrainte étatique. Mais la décision individuelle est toujours tributaire d'un certain consensus social, et c'est ce consensus social qu'il faut donc travailler. L'appropriation par quelques-uns de décisions pesant sur tous doit être évitée. Le problème de la reproduction humaine est, que nous le voulions ou non, passé de la sphère privée à la sphère publique

et il doit faire l'objet d'une information et d'un débat public. Le pire s'accomplit toujours dans l'ombre, comme on l'a bien vu dans les procédures nazies d'extermination. Et l'ignorance en est la plus redoutable complice.

La constitution de comités d'éthique composée de « sages »³ débattant plus ou moins en vase clos ne suffit pas à l'ouverture d'un tel débat public. On voit s'y développer peu à peu un nouveau « clergé », (le progrès de la génétique aura au moins déjà produit cette nouvelle race transgénique, grenouilles aussi grosses que le bœuf et généralement dotées d'un sexe masculin, celle des éthiciens). Or il n'y a pas d'experts susceptibles de décider à la place des autres de leur avenir. Ce qui est à faire ou ne pas faire n'est ni inscrit dans le savoir, ni inscrit dans un ciel métaphysique : c'est l'objet d'un accord résultant d'un dialogue pluriel. La démocratie subit un véritable détournement quand des questions aussi fondamentales, les plus fondamentales pour l'avenir de l'homme, sont traitées par des spécialistes tandis qu'on jette en pâture au grand public quelques informations spectaculaires tronquées. Et l'argument selon lequel le commun des mortels ne peut rien y comprendre est celui qui a justifié tous les absolutismes. A l'époque de la généralisation des moyens audio-visuels, l'extension de la place publique est chose aisée et rien n'autorise l'occultation des données et des problèmes. On ne peut nous amuser avec quelques cas de stérilité résolus tandis que des enjeux autrement importants se dessinent.

Camoufler ou éluder le mot d'eugénisme quand déjà on pratique la chose, sous prétexte d'éviter une référence inquiétante au racisme et au nazisme, c'est permettre à la science de développer dans l'ombre ses dimensions totalitaires.

De l'avortement aux NTR

On peut s'interroger sur le fait de savoir si les femmes et plus particulièrement les féministes sont bien en droit de critiquer, comme elles le font généralement, les nouvelles techniques de reproduction, si elles n'ont pas, même sans le savoir, été les premières à en favoriser le développement par la distinction qu'elles revendiquaient entre sexualité et reproduction dans leur lutte pour la contraception et l'avortement, si elles n'ont pas fourni des gages aux expérimentateurs en amenant à distinguer l'embryon, du moins au premier stade de son développement, de la personne humaine.

Il faut tout d'abord remarquer que la distinction entre sexualité et reproduction demeurait, pour les féministes, la distinction entre deux rôles ou deux pratiques d'une personne humaine à part entière et non en l'expulsion hors de la personne du processus de la reproduction. C'est bien au contraire contre et non en faveur de la mainmise de la science sur la reproduction que luttaient ainsi les femmes. La maîtrise de la reproduction qu'elles revendiquaient et revendiquent était la maîtrise d'une personne sur son propre destin et non la maîtrise neutre et en quelque sorte extra-personnelle d'un savoir et d'un pouvoir. Le mot maîtrise n'a pas le même sens dans le cadre de leurs luttes et dans le cadre des pratiques actuelles.

Au cours de cette lutte, ce ne sont d'ailleurs pas elles mais plutôt leurs adversaires qui ont posé la question du statut de l'embryon à ses débuts, statut distinct ou non de celui de la personne humaine.

La revendication du droit à l'avortement s'appuyait davantage sur quelque chose qui s'apparente à la légitime défense contre un intrus qu'à une décision concernant le statut non humain de cet intrus.

Sans qu'elles l'aient vraiment formulé, sans qu'elles aient toujours osé le formuler clairement, les femmes reconnaissaient leur droit à une réponse violente contre une violence qui leur était faite. (Et on peut regretter que, dans le souci d'efficacité que nécessitait leur combat, les femmes n'aient pas assez insisté sur le caractère conflictuel du choix qu'elles avaient à opérer).

L'Eglise catholique elle-même a endossé cette position quand elle a, par exemple, fait avorter les religieuses qui avaient été violées lors de l'insurrection du Congo ex-belge, devenu le Zaïre. Et pour ce qui concerne les luttes féministes, il faut peut-être voir dans cette notion de légitime défense l'articulation des deux grands thèmes qui les ont animées : viol et avortement. On peut en effet étendre la notion de viol à toute conception imposée à une femme sans sa volonté.

Il n'y a donc pas contradiction à ce que des féministes qui revendiquent le droit à l'avortement s'opposent par ailleurs aux manipulations de l'embryon, même si elles ne sont pas unanimes à cet égard. Car il s'agit dans un cas de la défense d'une personne contre la violence qui lui est faite, dans l'autre d'une initiative délibérée de manipulation, justifiable ou non, de la vie.

Les pratiques de reproduction dites in vitro ne répondent donc nullement à l'exigence que manifestait le combat des femmes pour la maîtrise de la reproduction. Il s'agissait pour elles d'avoir le droit de décider d'une maternité dont elles assumaient toutes les charges biologiques et éducatives. Or ce

qui se passe à travers les nouvelles techniques de reproduction, c'est un déplacement plus ou moins important, du pôle de décision. Ce déplacement, en morcelant la maternité (entre mères ovulantes, mères porteuses, mères symboliques) va-t-il dans le sens, comme certains l'ont dit, d'une libération des femmes par un partage de la tâche maternelle ou parentale, ou au contraire d'une division des femmes par l'exploitation et la marchandisation du corps de certaines assignées à peu de frais à la gestation ? Ce déplacement par la démultiplication de la parenté porte-t-il à un éclatement de la famille nucléaire et patriarcale, ou bien permet-il à celle-ci de retrouver une vigueur qu'elle était en train de perdre ? On constate déjà que les usages et les lois régissant l'insémination artificielle tendent à ne l'admettre que pour des couples hétérosexuels⁴. La manipulation de la parenté biologique ne permettra-t-elle pas de raffermir, par scientifiques et politiques interposés, le pouvoir dit patriarcal ? La reproduction in vitro, et peut-être un jour la gestation artificielle n'est-elle pas la réalisation de l'envie ancestrale des hommes concernant le seul pouvoir qui leur échappait et dont témoignait dans les sociétés traditionnelles le fameux rite de la couvade ?

Mais inversement, la coupure décisive entre sexualité (hétérosexualité) et maternité ne donne-t-elle pas aux femmes une nouvelle liberté, la possibilité de gérer leurs rôles et de redéfinir à nouveaux frais leurs rapports avec les hommes ? D'autant que la dimension de la parthénogénèse figure parmi les programmes scientifiques possibles.

Certes il ne faut pas accorder aux nouvelles modalités de la reproduction biologique une importance exclusive qu'elles n'ont pas : la part sociale de la parenté est à négocier comme par le passé. Et la transmission symbolique – la reproduction symbolique – des femmes reste à conquérir dans ce paysage remodelé. Mais c'est en tout cas avec de nouvelles données biologiques et techniques qu'il faut désormais jouer, et lutter, jugeant dans chaque cas d'espèce de ce qui est ou non favorable à la libération des femmes et de l'humain.

Il n'y a pas une éthique mais des éthiques, propres aux cultures, et chacune d'entre elles détermine les formes du mal avec lesquelles elle compose. Mais le principe du respect de la vie comporte partout des accommodements. Ce sont ces accommodements avec le mal, destinés à le minimiser que nous avons à déterminer, comme nous l'avons fait – sans vraiment le dire – dans la revendication du droit à l'avortement. La problématisation d'une éthique passe nécessairement par le politique.

Dans la question qui nous occupe, celle des NTR et plus particulièrement de leur volet eugénique, les femmes ont développé à coup sûr une sensibilité et une éthique particulières, différentes de celles des hommes, dans la mesure où le cheminement de la vie s'inscrit en leurs corps. Il est difficile de nier que la suppression d'un embryon formé en nous contre notre gré nous paraît moins effrayante que sa manipulation technique en laboratoire, fût-ce à des fins de progrès. Que nous admettons même mieux l'abandon, guidé par la détresse, d'un nouveau-né sur une poubelle, que cette même manipulation, exercée à froid. Et parce que nous avons séculairement porté et soigné les enfants, nous avons pu développer le sentiment que nous avons sur eux un savoir et des droits tout à fait particuliers.

C'est cette sensibilité et cette éthique que nous avons à faire valoir dans le dialogue qui s'engage ou devrait s'engager sur l'avenir de la reproduction, en résistant à sa transformation en production. Mais c'est aussi elle que nous avons à travailler au moment où la reproduction se métamorphose.

Il est vrai qu'au cours des siècles, nous n'avons pas pu muer en pouvoir politique la puissance maternelle. Nous pouvons le déplorer mais nous ne pouvons nous installer dans la nostalgie d'un âge d'or inexistant. C'est dans le contexte contemporain de la parenté tel que l'ont modelé les découvertes scientifiques récentes que nous avons à faire valoir ce qui nous importe, en résistant à notre instrumentalisation accrue, mais sans nous soustraire à l'élaboration des nouvelles formes de parenté qui se dessinent. Ce n'est pas en stigmatisant en bloc l'essor de la science mais en participant au contrôle de son développement et de ses applications que nous ferons valoir le potentiel d'expériences, spécifiques ou non, que nous avons acquis. Ceci dans une confrontation des femmes entre elles au sein d'associations propres, mais aussi par la provocation au débat public général que requiert la démocratie. Encore faut-il qu'il y soit fait droit.

Françoise Collin

1. Cyrus Levinthal, in *Biologie et devenir de l'homme*, Actes du Colloque mondial, Université de Paris, 1976, p. 397.

2. Marcel Blanc, *L'ère de la génétique*, Editions de la Découverte, 1987, ch III : Animaux et végétaux transgéniques, pp. 175-294.

3. Claire Ambroselli : A propos de la mise en place des comités d'éthique, in *Actes*, n° 49/50, novembre 84. En traçant un bref historique, l'auteur fait apparaître le caractère encore trop confidentiel des divers comités d'éthique, surtout en France.
4. Lors d'un récent colloque organisé par la Ministre belge de la Santé publique Wivina Demeester et publié sous le titre : *Bioéthique dans les années 90*, Omega éditions, Madame Muylers, professeur de droit à l'université de Louvain tente encore de justifier le refus de l'IAD à une célibataire, en arguant du droit de l'enfant à « une vie familiale complète ». A. Heyvaert, de l'Institut universitaire d'Anvers contredit cette argumentation sur le plan juridique et éthique dans un texte intitulé : La femme comme unité de base.